

RAPPEL A TOUS LES ORGANISATEURS DE TOURNOIS DE LA LIGUE AURA

A tous les présidents de clubs et de comités départementaux de la ligue AURA ainsi qu'à toutes les personnes formées GEO et JA de la ligue AURA

1. PROCESSUS D'AUTORISATION DES TOURNOIS

Comme vous le savez, toute compétition organisée sous l'égide de la FFBaD doit faire l'objet d'une autorisation afin que les pratiquants soient couverts. Pour ce faire, une procédure est à suivre et notre chargé de la vie sportive à la ligue AURA, M. David Chaillou (david.chaillou@badminton-aura.org) en assure le suivi.

Nous vous rappelons que la **complétion des formulaires de réservation des tournois pour la saison 2025/2026 est obligatoire pour l'enregistrement de vos compétitions**. Si vous avez un doute sur la marche à suivre, nous vous prions de contacter vos comités respectifs afin de respecter cette procédure.

Le logiciel fédéral Poona envoie des notifications au fil des étapes d'avancement de la demande d'autorisation. En raison du fort accroissement du nombre de compétitions qui approche les 700 sur la saison 2024/2025, il devient difficile à la ligue de faire des rappels individualisés à chaque organisateur lorsque le processus d'autorisation n'est pas finalisé.

Concernant le timing : il faudrait que la demande d'autorisation soit effectuée a minima 90 jours avant la date de début du tournoi.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une mise en attente de validation ligue de plus en plus tardive des demandes d'autorisation de tournois et certaines même ne sont pas complètes avant la date de la compétition. Il arrive donc que des tournois soient organisés sans avoir été autorisés au préalable.

Comme le prévoit le Règlement Général des Compétitions (RGC), Article 2.1.1 « *Tout tournoi qui n'est pas autorisé (par la Ligue ou la Fédération) est, de fait, interdit. Les organisateurs d'un tournoi non autorisé s'exposent à des sanctions disciplinaires ou des pénalités sportives (avertissement, suspension du tournoi, etc.).* »

Toutes les dispositions relatives à l'autorisation et à l'homologation des tournois sont récapitulées dans un document fédéral disponible sur le guide du Badminton : <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Article 03.02 Autorisation et homologation de tournois".

Les règles officielles vous imposent que la procédure d'autorisation de tournoi soit réalisée au moins 3 mois en avance et précisent que la ligue dispose de 15 jours pour valider, puis la fédération en dispose d'autant (pour les tournois ouverts aux N). Il est donc

impératif d'avoir terminé vos démarches (c'est à dire avoir avancé jusqu'à ce que le statut Poona soit "Attente validation ligue") très tôt avant la compétition.

Attention, à ce que votre demande soit réellement autorisée car il peut y avoir besoin de modification et que cela diffère l'autorisation. Soyez attentifs et réactifs en cas de demande de complément et assurez-vous de l'autorisation effective de votre compétition.

Si pour une raison ou une autre, vous n'avez pas réussi à respecter ces délais et que votre tournoi n'est toujours pas autorisé à J-5 avant le début de la compétition, vous pouvez appeler David Chaillou au 06 99 32 62 09 **pendant les horaires de bureau** pour tenter de résoudre le problème.

Attention : si le premier contact pour essayer de résoudre le problème a lieu le dernier jour ouvré avant le début du tournoi, nous considérerons que c'est trop tardif et le tournoi ne sera pas autorisé.

Pour rappel, si votre tournoi n'est pas autorisé en amont, **il ne peut pas avoir lieu.**

Si toutefois le tournoi était maintenu sans autorisation, l'absence d'autorisation implique que les résultats sportifs des joueurs ne seront pas comptabilisés pour leur classement et les sanctions suivantes seront appliquées :

- l'obligation d'envoyer un courrier d'excuse aux joueurs ;
- une amende de 2€ x le nombre de joueurs (pour les tournois soumis au paiement de la participation fédérale) sauf si vous proposez un remboursement aux participants à votre tournoi.

Le non-paiement de l'amende ou le non-envoi du courrier d'excuse entraîne le refus de toute demande d'autorisation ultérieure.

Ces sanctions sont cumulatives et peuvent être complétées par d'autres sanctions si la commission Vie Sportive de la ligue AURA le juge opportun.

Parallèlement à cette note de rappel, la ligue a déposé un ticket auprès de la FFBAD demandant d'automatiser, via Poona, les rappels aux organisateurs en cas de manquement à leurs obligations lors des demandes d'autorisation de tournoi, et cela bien en amont dans le processus.

2. GESTION DES FORFAITS

La gestion des forfaits, mais également les suspensions que cela entraîne (et l'annulation de celles-ci) est un pan important de la vie sportive et monopolise énormément de temps et de ressources au quotidien. Ainsi, en consultation avec la CLOT, il a été décidé de modifier quelques points de la gestion des forfaits lors des compétitions sur le territoire rhônalpin :

- Le point 20) du Règlement Complémentaire type a été modifié afin que les droits d'inscription soient remboursables sans justificatif avant la date de confection des tableaux (au lieu de la date limite d'inscription). Ceci afin d'harmoniser les processus entre les tournois qui ont parfois des deltas importants de date limite d'inscription.
- Il a également été décidé de laisser un peu plus de latitude aux Juges-Arbitres et organisateurs de tournois pour gérer la détermination des forfaits des joueuses et joueurs (involontaires/volontaires/à justifier). En fonction du contexte de votre compétition et de l'absence en question, les OT sont les plus à même à l'aide de leur bon sens de décider si le forfait nécessite un justificatif à fournir ou non. En cas de doute, il est tout de même préférable de laisser le forfait sur le rapport en « à justifier », mais cela ne doit plus rester une case par défaut.

Tout ceci sera discuté lors de notre réunion de rentrée des Officiels Techniques de la Ligue qui aura lieu à Villeurbanne le samedi 20 septembre à Villeurbanne (69). Vous y êtes les bienvenus !

Le lien du règlement complémentaire se trouve un peu plus dans les nouveautés 25/26.

3. NOUVEAUTES 2025/2026

Nouveaux classements :

<https://www.ffbad.org/actualites/actualites/2025/tout-savoir-sur-la-reforme-du-classement>

Compétitions intergenres :

<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Onglet « FUTUR – 25 – 26 »

Nouveau règlement complémentaire 2025-2026 :

<https://badminton-aura.org/wp-content/uploads/2025/07/Reglement-Complementaire-Type-Ligue-AURA-2025-2026.xlsx>

La commission Vie Sportive de la ligue AURA badminton